



Mesdames, Messieurs les Président(e)s et Représentants de Club,

La Charte de l'arbitrage, prévue à l'annexe 3 des règlements généraux de la FFR, prévoit que tout club dont l'équipe « UNE » évolue dans les compétitions professionnelles, fédérales, régionales ou en division Elite Féminine, doit mettre à la disposition de son organisme régional un nombre d'arbitres qui est fonction du niveau de son équipe « UNE », à savoir :

- 6 arbitres pour les clubs de 1ère division professionnelle**
- 5 arbitres pour les clubs de 2ème division professionnelle (à l'exception des clubs promus en Division Professionnelle qui doivent mettre à disposition seulement 4 arbitres)**
- 3 arbitres pour les clubs de 1ère division fédérale**
- 2 arbitres pour les clubs de 2ème et 3ème division fédérale**
- 1 arbitre pour les clubs d'Honneur, de séries régionales, de Féminines 1ère Division Elite 1 TOP 8, de Féminines 1ère Division Elite 2 Armelle Auclair.**

Pour être comptabilisés dans la Charte de l'arbitrage, ces derniers doivent :

- Etre âgés de 15 ans minimum à 55 ans maximum au 1er juillet de la saison sportive en cours
- Etre réaffiliés au plus tard le 1er décembre de la saison en cours.

Enfin, ces arbitres, doivent diriger un nombre de match qui est fonction de leur niveau, à savoir :

- 12 matchs pour les arbitres fédéraux ou inter régionaux**
- 8 matchs pour les arbitres régionaux**
- 6 matchs pour les arbitres stagiaires**
- 4 matchs pour les arbitres débutants (A.C.F.)**

Je me permets de vous rappeler la teneur de ce texte, étant entendu que l'équipe « UNE » de tout club de divisions fédérales ou de séries régionales qui ne respecterait pas ces obligations au 15 avril **pourra être rétrogradée dans la division inférieure à celle dans laquelle elle évoluait lors de la saison en cours** (article 8 du titre II de la Charte de l'arbitrage), et l'équipe « UNE » du groupement professionnel frappée **d'une sanction financière d'un montant de 15000€** (article 7 du titre II de la Charte de l'arbitrage) .

Merci donc de contribuer aux recrutements de nos officiels de matchs en transmettant vos candidatures aux Directeurs Départementaux de l'arbitrage (voir organigramme joint).
Sportivement,

Eric DORIA
Directeur Arbitrage Ligue Occitanie
06 62 20 20 03
e.doria@occitanie-ffr.fr

Copie :

Alain Doucet / Président - Bernard Pujol / Secrétaire Général - Alain Armandie / Président Commission des Règlements - Pierre Cibot / Directeur Général

LIGUE REGIONALE OCCITANIE DE RUGBY

32, rue Dubézy - BP 5851 - 31506 Toulouse Cedex 05 - Tél. 05 61 61 81 15 - Fax 05.61.61.81.40
Email : accueil@occitanie-ffr.fr